



# LILLE



## PORTRAIT

Type de collectivité :  
Commune

Population :  
232 440 habitants

Région :  
Hauts-de-France

Département :  
Nord (59)

Superficie :  
35 km<sup>2</sup>

Niveau actuel du label :  
Cit'ergie, 58,1 %, 2018

Site internet :  
[www.lille.fr](http://www.lille.fr)



### Thème

Organisation interne

### Type

Investissement ;  
Financement

### Cible

Acteurs publics (collectivités,  
administrations)

## 5.2.1 Fonds interne de rénovation énergétique du patrimoine municipal

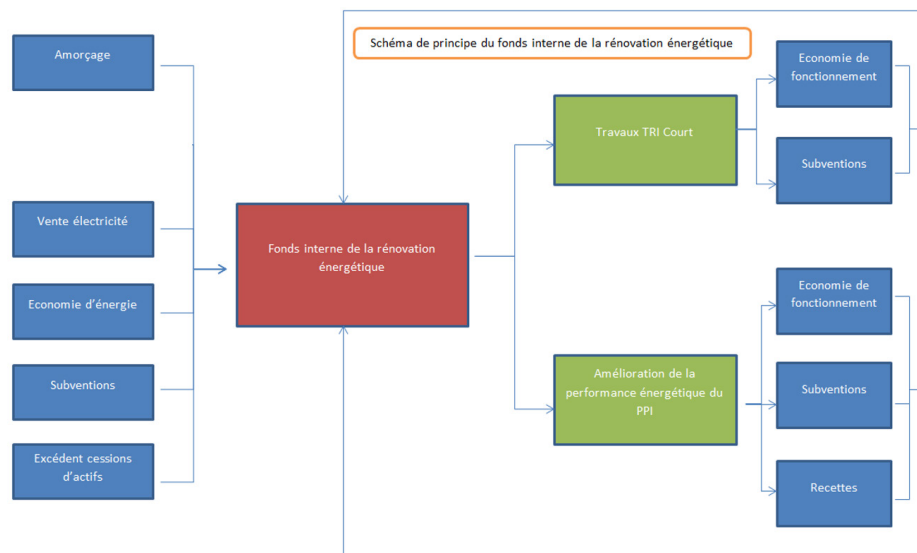
### Objectif

Sacraliser les économies financières et les recettes liées aux économies d'énergie, afin de financer de nouvelles actions d'efficacité énergétique.

### Présentation de l'action

En 2017, la ville de Lille a validé le principe de créer un fonds interne pour la rénovation énergétique de son patrimoine municipal. Le fonds a été adopté en 2018.

Ce fonds « Intracting » (« performance interne », principe créé en Allemagne par la ville de Stuttgart) est doté de 500 000 €/an. Il permet de sacraliser les économies financières et les recettes liées aux économies d'énergie, afin de financer de nouvelles actions d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, dans un objectif de massification, grâce au cercle vertueux décrit dans le schéma suivant :



Les actions ciblées sont celles correspondant à des mesures simples à réaliser, à investissement bas, et à Temps de Retour sur Investissement court (TRI < 8 ans). La Ville a pris le parti de valoriser aussi des subventions liées aux économies d'énergie, mais qui ne sont pas forcément directement liées aux travaux "intracting".



## Résultats

- Exemple d'opération permettant d'améliorer la performance énergétique des actions inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement : la réfection de toiture de la crèche Marie Curie

Investissement supplémentaire pour atteindre une performance supérieure à la réglementation : 10 000 €

Performance supplémentaire : 15% d'économie supplémentaire sur le chauffage soit 1 800 €

Temps de Retour sur Investissement (TRI) : 5,5 ans

Certificat d'Économie d'Énergie : 1 000 €

De plus, mise en œuvre d'une installation photovoltaïque avec autoconsommation, permettant d'économiser 1 850 € par an sur la facture d'électricité

- Exemple d'opération à TRI court : remplacement des groupes froid à palier magnétique au Palais des Beaux Arts - PBA

Investissement : 214 000 €

Gains en électricité : 655 MWh, soit 63 000 € par an

TRI : 3,5 ans



## Investissement et financement

- 500 000 € par an au démarrage, pendant 2 ans

- En 2019 : 440 000 € de recettes (dont CEE, subventions ADEME, etc.) ; 500 000 € de travaux (dont 82 % pour les équipements de chauffage et ventilation) ; 81 000 € économisés sur le budget de fonctionnement 2020 (TRI moyen de 6 ans)



## Facteurs de réussite

- S'assurer que le bâtiment ne sera pas l'objet d'une rénovation complète/destruction dans un futur proche

- Éviter les travaux de rénovation ponctuels sur la durée, privilégier leur regroupement et viser la rénovation performante par étape. Cela permet de ne pas tuer le gisement sur de futures actions nécessaires pour atteindre les objectifs énergétiques à terme, mais pour lesquelles le temps de retour n'est pas intéressant ou l'investissement est élevé

- Signature d'une convention tripartite

- Collaboration entre les services depuis la conception du projet jusqu'à son exploitation



## Actions associées

- En matière de gestion des bâtiments, la Ville a mis en place des marchés de performance énergétique pour le chauffage des bâtiments et l'éclairage public

- La Ville valorise des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)



## Relais

- Collaboration entre le service énergie et les services techniques pour monter le projet

- Signature d'une convention tripartite entre le service énergie, le secteur « client » et la direction des finances



## Moyens humains mobilisés

- 1 Equivalent Temps Plein sur ce sujet (services des finances, Développement Durable, techniques, etc.), dont un mi-temps pour le pilotage technique



## Déroulement de l'action

- 2017 : validation du principe de fonds interne

- 2018 : constitution et validation du fonds 500 000 € par an sur 2 ans

- 2019-2020 : expérimentation et consolidation du fonds

VOIR AUSSI

